Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813 11

Date d'émission: 22.07.2020 Date de révision: -Version/Version remplacée: 1.0/-



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Forme du produit : Preparation Nom du produit : JATI ED FIX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes 1.2.1.

: Utilisation professionnelle Catégorie d'usage principal Utilisation de la substance/mélange : Agent séquestrant

1.2.2 Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité 1.3.

Faserplast AG Sonnmattstrasse 6-8 9532 Rickenbach - Suisse T +41 (0) 71 929 29 29 - F +41 (0) 71 929 29 19 info@faserplast.ch - www.faserplast.ch

Fiche de données de sécurité: DLAC Dienstleistungsagentur Chemie GmbH, E-mail: sds@dlac-gmbh.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 CH-8032 Zürich	145 (24 h, français, allemand et italien)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou de la préparation

Classification selon l'Ordonnance sur les produits chimiques [OChim] et le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2

Textes des phrases H: voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque une sévère irritation des yeux.

Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon l'Ordonnance sur les produits chimiques [OChim] et le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP) : P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Substances

Non applicable

1/7 22.07.2020 FR (français)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813 11

Préparations

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acide silicique, sel de potassium	(N° CAS) 1312-76-1 (N° CE) 215-199-1 (N° REACH) 01-2119456888-17-xxxx	30 - 40	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Isotridécanol, éthoxylé (7-14 EO)	(N° CAS) 9043-30-5 (N° CE) 500-027-2	< 2	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acide silicique, sel de potassium	(N° CAS) 1312-76-1 (N° CE) 215-199-1 (N° REACH) 01-2119456888-17-xxxx	(40 ≤ C < 100) Eye Irrit. 2, H319 (40 ≤ C < 100) Skin Irrit. 2, H315

Textes des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Description des premiers secours

Premiers soins généraux

Consulter un médecin en cas de malaise. Lui montrer cette fiche ou, à défaut, l'emballage ou l'étiquette. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Mettre en position latérale de sécurité.

En cas de malaise: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une Premiers soins après inhalation position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever Premiers soins après contact avec la peau vêtements et chaussures contaminés.

: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs Premiers soins après contact oculaire minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Faire boire beaucoup d'eau. Premiers soins après ingestion

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Provoque une sévère irritation des yeux. Symptômes/lésions après contact oculaire

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Adapter les produits extincteurs à l'environnement. Eau pulvérisée. Sable. Poudre d'extinction.

Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone.

: Ne pas utiliser un fort courant d'eau. Agents d'extinction non appropriés

Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Danger d'incendie : Le produit en soi ne brûle pas.

Produits de décomposition dangereux en cas : Dégagement possible de fumées toxiques. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. d'incendie

Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Refroidir les

conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Veiller à une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Faire évacuer la zone dangereuse.

612 Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié. Appareil de protection respiratoire autonome

isolant

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éponger avec une matière absorbante (par exemple du tissu). Absorber le produit répandu Procédés de nettoyage aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

22.07.2020 FR (français) 2/7

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 7 en ce qui concerne les precautions à prendre pour une manipulation sans danger. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène

: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Conserver dans un endroit frais et très bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans l'emballage d'origine. Protéger du rayonnement solaire.

Interdictions de stockage en commun

: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Acide silicique, sel de potassium (1312-76-1)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
A long terme - effets systémiques, inhalation	5,61 mg/m³	
A long terme - effets systémiques, cutanée	1,49 mg/kg de poids corporel/jour	
DNEL/DMEL (Population générale)		
A long terme - effets systémiques, inhalation	1,38 mg/m³	
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,74 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets systémiques, orale	0,74 mg/kg de poids corporel/jour	
PNEC (Eau)		
PNEC aqua (eau douce)	7,5 mg/l	
PNEC aqua (eau de mer)	1 mg/l	
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	7,5 mg/l	
PNEC (STP)		
PNEC station d'épuration	348 mg/l	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de vapeurs.

Protection des mains:

Il est recommandé de porter des gants de protection (EN 374), par ex. caoutchouc nitrile, latex naturel, 0,4 mm. La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection oculaire:

Porter des lunettes de sécurité bien fermées (EN 166).

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires:

Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide. Incolore.
Odeur : Caractéristique

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : > 2

Point de fusion/point de congélation : Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation : Aucune donnée disponible

22.07.2020 FR (français) 3/7

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité : Aucune donnée disponible

ou limites d'explosivité

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative Aucune donnée disponible Densité Aucune donnée disponible Solubilité(s) : Eau: complètement miscible Coefficient de partage: n-octanol/eau : Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée disponible Température de décomposition Aucune donnée disponible Viscosité Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Non explosif Propriétés comburantes : Non oxydante

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons solaires directs.

Cancérogénicité

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants. Acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Réagit avec métaux: libération d'hydrogène. En cas d'incendie: Dégagement possible de fumées toxiques. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Acide silicique, sel de potassium (1312-76-1)		
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg	
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg	
CL50 inhalation rat	> 2,06 mg/L/4 h	

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé (exposition unique) : Compte tenu des données disponibles les critères de cla

: Non classé

(exposition unique) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

22.07.2020 FR (français) 4/7

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

Acide silicique, sel de potassium (1312-76-1)	
CL50 poisson	> 146 mg/l, 48 h, Leuciscus idus
CE50 daphnie	> 146 mg/l, 24 h, Daphnia magna
CE50 algues	> 207 mg/l, 72 h, Desmodesmus subspicatus

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Ne pas éliminer avec les

ordures ménagères.

Numéro de code de déchet

: Les clés de déchets (VeVA) ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

 N° ONU (ADR) : Non applicable N° ONU (IMDG) : Non applicable N° ONU (IATA) : Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

22.07.2020 FR (français) 5/7

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 - RS 813.11

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Suisse

Classe de danger pour l'eau : Classe B (classification selon «Classification des liquides de nature à polluer les eaux», état au

1er janvier 2019)

Classe d'entreposage (CE) : CE 12 (classification selon le guide pratique «Entreposage des matières dangereuses», 3e

édition révisée et actualisée, 2018)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données

: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Modifications par rapport à la version précédente

. _

Abréviations et acronymes :

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CE50	La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum (Concentration Effective Médiane)
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (Concentration Létale Médiane)
CLP	Règlement (CE) nº 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DL50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (Dose Létale Médiane)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
FDS (SDS)	Fiche de Données de Sécurité (Safety Data Sheet)
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé (Lowest Observed Adverse Effect Level)
NOAEC/L	Concentration/Dose sans effet nocif observé (No Observed Adverse Effect Concentration/Level)
NOEC/L	Concentration/Dose sans effet observé (No Observed Effect Concentration/Level)
OCDE (OECD)	Organisation de Coopération et de Développement Économiques (Organisation for Economic Cooperation and Development)
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet (Predicted No-Effect Concentration)
REACH	Règlement (CE) nº 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
STP	Station d'épuration des eaux usées (Sewage Treatment Plant)
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
	· ·

Textes des phrases H- et EUH :

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	

22.07.2020 FR (français) 6/7

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

22.07.2020 FR (français) 7/7